

DAF.4/1/E.H/28.11.84/

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

05/006 DU 23/4/85

LE DECRET N° 84/866 WJS-DGS-DAAF portant
promotion à trois (3) ans au titre de l'année
1984 des Fonctionnaires des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des services sociaux
(Jeunesse et Sports).

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 08.7.79 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/EP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A.B.C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.
15.16.19 et 20 du Décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commu-
nal des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/EP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 84/856 du 3.6.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 84/858 du 13.6.1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 84/860 du 20.6.84 portant organisation des in-
térieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 84/866 WJS-DGS-DAAF du 12.9.84 portant ins-
cription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 des fonctionnaires
des cadres de la Catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Jeunesse
et Sports) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres
avancés à l'ancienneté à trois (3) ans.

LE DECRET :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1984, les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent :
Acc = Neant.

AU 2° ECHELON

KISSANGOU - MBOUTOU Jean pc du 01-10-1985 DRS Bouenza
MIASSINGAMANA Jonathan pc du 28-09-1985 ENI Brazzaville
NKOUBANGO Basile pc du 01-10-1985 DRS Bouenza
MOUANDZA Ambroise pc du 27-09-1985 DRS Brazzaville

AU 3° ECHELON

BONGBELE Joachim pc du 02-04-1985 DPAA Brazzaville

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE

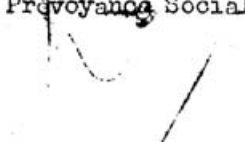
Le Ministre de la Jeunesse et des Sports


- G. OBI-TOUNOU. -


- Ange Edouard POUNGUI. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale.

Le Ministre des Finances et du
Budget.


- Bernard COMEC-MATSONA. -


- Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC 2
MJS 2
DFT 10

DGB 2
DCF 2
DGS 2
DAEF/SPORTS. 10
INTERESSES..5
DOSSIERS....5
SGCM/BC.....3/43